

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00232**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

|                     |  |            |           |
|---------------------|--|------------|-----------|
| Politique           | Renforcer le bien-être social  | Dossier n° | CM-002418 |
| Commission          | <b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>                                  |            |           |
| Direction en charge | Petite Enfance Education Jeunesse  |            |           |
| Objet               | Dispositif Saintépasse - Laboge.fr - Modification des modalités de fonctionnement et des partenariats année 2024- Approbation. |            |           |

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, premier pilier de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La ville de Saint-Étienne, en tant que ville inclusive et durable Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune (la part des 15-29 ans représente 23 % de la population contre 17,3 % dans l'Hexagone). Pour rester à la hauteur de sa jeunesse la Ville améliore les conditions de vie des jeunes et des étudiants.

Plus de 30 000 étudiants sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à Saint Étienne. La vocation universitaire du territoire stéphanois fait relever d'un intérêt local évident la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de compétence exclusivement métropolitaine ; mais également de vie étudiante, entendue comme l'intégration des spécificités des besoins sociaux de la population étudiante dans l'ensemble des champs locaux d'intervention publique, compétence de la commune.

Considérant cet enjeu, la ville de Saint-Étienne considère le soutien aux projets à l'initiative ou en direction des jeunes comme un facteur d'animation de la Ville, d'attractivité du public étudiant, de cohésion sociale et d'apprentissage vers l'autonomie et la citoyenneté.

### ■ **Motivation et opportunité**

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville propose le dispositif laboge.fr. Depuis septembre 2023, elle développe des offres de réductions qui concourent au bien-être, à la convivialité et à la découverte de l'offre du territoire.

### ■ **Contenu**

Le site laboge.fr est ouvert à tous les jeunes de 13 à 29 ans au moment de l'inscription (année de naissance comprise entre 1995 et 2011), et résidant ou étudiant à Saint-Étienne, et ce, qu'ils soient étudiants, lycéens, actifs ou demandeurs d'emploi. Le dispositif est également accessible aux jeunes volontaires en service civique dans une structure menant des actions sur le territoire stéphanois. Enfin, laboge.fr est accessible aux étudiants de plus de 29 ans, sur présentation d'un justificatif en vigueur (carte étudiant ou certificat de scolarité).

Afin de garantir la cohérence du dispositif avec la logique de vie des bénéficiaires, les Stéphanois inscrits au lycée Simone Weil situé à Saint-Priest-en-Jarez sont considérés comme éligibles de plein droit.

L'accès à la plateforme est gratuit.

Laboge.fr propose à chaque jeune deux catégories d'offres cumulables :

- les offres à saisir : offres de gratuité ou de réduction contingentées pour un événement défini (ex : concert, spectacle de théâtre ou opéra, rencontre sportive). Ces offres seront variables selon les propositions des partenaires de laboge.fr,

- les offres permanentes : billets dématérialisés, contingentés, utilisables entre le 1er septembre 2024 et le 31 décembre 2024

Ainsi, afin d'être toujours plus attractifs et en lien avec les besoins des jeunes et étudiants, de nouvelles offres sont proposées. Les modalités de fonctionnement de ce dispositif pour la fin d'année 2024 sont détaillées en annexe

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

■ **Point financier**

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

| Origine des fonds<br>TTC (1)                               | Investissement |   | Fonctionnement     |   |
|--|----------------|---|--------------------|---|
|  | Coût           | Subventions<br>ou autres<br>recettes à<br>percevoir | Coût               | Participations<br>ou Dotations<br>à percevoir |
| Ville (dont recettes de fonctionnement)                    |                |   | 54 000,00 €        |   |
| Département  |                |   |                    |   |
| Région   |                |   |                    |   |
| État   |                |   |                    |   |
| Europe   |                |   |                    |   |
| SEM  |                |   |                    |   |
| Autre  |                |   |                    |   |
| <b>Total des coûts et montants perçus<br/>par la Ville</b> | <b>00.00 €</b> | <b>00.00 €</b>                                      | <b>54 000.00 €</b> | <b>00.00 €</b>                                |
| <b>Charge nette Ville</b>                                  |                | <b>00.00 €</b>                                      |                    | <b>54 000.00 €</b>                            |

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver les modalités de fonctionnement du dispositif laboge.fr pour l'année scolaire 2024 telles que présentées en annexe,
- approuver la convention type "partenariat",
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions avec les nouveaux partenaires cités ci-après :

- ARTAGORA : Organisateur de conférences culturelles
- ASSE: Club de football
- Chrysalide : Ressourcerie
- CKEL prod : Organisateur de concerts
- De la ferme au quartier : Distribution de fruits et légumes
- Des bulles et des hommes : Librairie BD
- Les Trois Ducs : café-théâtre
- Les Simonnes : Coffee shop / magasins équitables, lieu d'ateliers
- Ludiquest : Organisateur de festival
- Musée d'Art Moderne et Contemporain
- Paris Tokyo : Librairie Manga
- VIEWZ : organisateurs d'événements

- imputer la dépense et/ou la Recette :

| Imputation<br>budgétaire | Investissement |             |            |                 | Fonctionnement |             |            |
|--------------------------|----------------|-------------|------------|-----------------|----------------|-------------|------------|
|                          | Exercice(s)    | Chapitre(s) | Article(s) | N°<br>Opération | Exercice(s)    | Chapitre(s) | Article(s) |
| Dépenses                 |                |             |            |                 | 2024           | 011         | 6288       |
| Recettes                 |                |             |            |                 |                |             |            |

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS